

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 juillet 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour de juillet deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 19 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, prend actes et délibérations de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12395-07-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2024 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12396-07-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024 a été courriellé à chacun des élus le 4 juillet dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12397-07-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 juin 2024 :

Paiements : 7 388,54 \$

Factures : 33 452,71 \$

TOTAL : 40 841,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12398-07-2024 TNO

Achat d'un système Permabande pour la patinoire extérieure publique à Cap-Seize de Permafib

CONSIDÉRANT la soumission, datée du 10 mai 2024, de Permafib, pour l'achat d'un système Permabande (modèle HPB-FIBRE 306), incluant la livraison et l'installation, pour la patinoire extérieure publique à Cap-Seize, au cout de 57 519,97 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, retienne la soumission de Permafib pour l'achat d'un système Permabande (modèle HPB-FIBRE 306), incluant la livraison et l'installation, pour la patinoire extérieure publique à Cap-Seize, au cout de 57 519,97 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 22.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

